

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 11 JUIN 2024**

Le mardi 11 juin 2024 a eu lieu l'Assemblée Générale du Foyer d'Accueil Chartrain, au 12 rue Hubert Latham, à Chartres.

L'Assemblée Générale a permis de rassembler adhérents, bénévoles, partenaires et salariés autour des perspectives et projets à venir au Foyer d'Accueil Chartrain.

Le Président ouvre la séance et remercie chaleureusement les participants de leur présence.

Le Président présente le rapport moral et le soumet à l'approbation des adhérents.

Il donne ensuite la parole à Sébastien POULIN, Gestionnaire Administratif et Financier, pour lecture du rapport financier de l'année 2023.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Affectation Résultat 2023 : Excédent 287 535.55 €

- ↳ - 6 110.77 € en diminution du compte « Réserve de compensation des déficits CHRS »
- ↳ - 5 944.28 € en « Report à nouveau solde débiteur - HU CHRS »
- ↳ + 240.96 € en « Réserve de compensation des déficits - AAVA »
- ↳ + 76 247.64 € pour le CADA dont 50 000 € en « Excédent affecté à l'investissement » et 26 247.64 € en « Réserve de compensation des charges d'amortissement »
- ↳ - 11 978.56 € en « Réserve de compensation des déficits LHSS »
- ↳ + 235 080.56 € en « Report à nouveau autres établissements ou services »

Monsieur Stéphane FREMONDIERE (commissaire aux comptes), présente ses rapports officiels et approuve l'ensemble des comptes de l'association, il a souligné la qualité du travail effectué.

Thierry Martinez, Directeur donne la parole aux questions de l'assemblée puis fait procéder aux votes suivants :

Le rapport financier 2023, les affectations de résultats, résolutions ainsi que les orientations budgétaires 2024 sont adoptés à l'unanimité.

Maintien à l'unanimité du montant des cotisations pour 2025 (10 € de base, 30 € de soutien et 50 € pour les personnes morales).

Madame Véronique LEMMELET, Directrice adjointe, présente le rapport d'activité de l'année 2023.

Après échanges avec l'assemblée, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

La présentation des différents rapports étant terminée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de douze à vingt-quatre membres élus à la majorité des suffrages exprimés parmi les adhérents, personnes physiques, pour trois ans et rééligible.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers, lors de l'assemblée générale.

Pour être recevables, les nouvelles candidatures au conseil d'administration doivent être adressées par écrit et reçues par le président dix jours au moins avant l'assemblée générale, et validées par le bureau.

Les salariés du FAC en activité ne peuvent être candidats au conseil d'administration.

Les tiers sortants :

- ✓ GUILLAUME Josiane, qui se représente
- ✓ MILET Roxane, qui se représente
- ✓ BROU Leo, qui se représente
- ✓ LOMBARD Olivier, qui ne se représente pas
- ✓ LEGENDRE Joel, qui ne se représente pas
- ✓

Une nouvelle candidature est présentée :

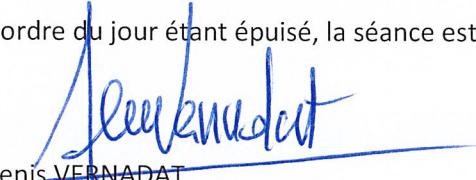
- ✓ PLASSE Nicole

Après un vote à bulletin secret, les trois candidatures sortantes et la nouvelle candidature sont élues à l'unanimité des votants. Le nouveau conseil d'administration compte donc seize administrateurs, dont la composition est la suivante :

BECKER Anne-Marie
BROU Léo
CAILLEAUX Maryse
CHARLIER Jean-Pierre
CHARON Romyns-Felix
CHOUGNY Ludovic
GUILLAUME Josiane
MAIER Geneviève

MATELET Christian
MILET Roxane
PLASSE Nicole
ROUX Joëlle
SOULIER Isabelle
TABARINO Eric
VERNADAT Denis
VO Marc

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.


Denis VERNADAT
Président de l'Association